

Comité d'évaluation des ressources transfrontalières (CERT)

Évaluation des points de référence applicables à la morue de l'est du banc de Georges

Avril 2013

CADRE DE RÉFÉRENCE

Contexte

Créé en 1998, le Comité d'évaluation des ressources transfrontalières (CERT) a pour mandat de procéder à des examens scientifiques par les pairs des évaluations des ressources transfrontalières dans le secteur du banc de Georges et, par conséquent, de voir à ce que les efforts de gestion du Canada et des États-Unis, qu'ils soient menés indépendamment ou en collaboration, s'appuient sur une connaissance commune de l'état de la ressource. Si les résultats des évaluations de stocks sont constamment utilisés aux fins de gestion, il n'est pas pratique d'évaluer l'approche adoptée à chaque évaluation. On procède plutôt à un examen périodique de la méthode d'évaluation (évaluation des points de référence), généralement lors d'une réunion distincte. Les deux derniers examens des points de référence du CERT pour la morue ont été réalisés en février 2002 et en 2009 (janvier – réunion sur les données; avril – examen du modèle).

Actuellement, l'évaluation effectuée par les États-Unis pour l'ensemble du banc de Georges est menée indépendamment de l'évaluation portant sur l'est du banc de Georges effectuée par le CERT. Des méthodes d'évaluation différentes pourraient rendre difficile le rapprochement des résultats, ce qui suscite des inquiétudes.

Objectifs

Cette réunion aura deux objectifs principaux : 1) examiner le cadre d'évaluation de l'unité de gestion de la morue de l'est du banc de Georges (5Zjm pour le Canada) – le modèle des points de référence convenu a été utilisé à la réunion de juin 2013 du CERT pour la morue de 5Zjm; et 2) discuter des critères d'établissement du calendrier et des changements permis concernant le modèle d'évaluation des points de référence du CERT. Les objectifs plus précis de la réunion sont les suivants :

- Examiner les données de marquage pour les appliquer à l'évaluation du stock, particulièrement à propos de l'estimation de la mortalité naturelle.
- Examiner les données biologiques et écologiques pertinentes, notamment, sans toutefois s'y limiter, la croissance, la maturité, la fécondité, le recrutement, les facteurs environnementaux et les interactions trophiques, pour estimer la mortalité naturelle.
- Pour le secteur canadien de la pêche de poisson de fond dans la division 5Z de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) [6 de 1978 à 1996], résumer les conclusions sur les rejets dans les documents de recherche contemporains, le cas échéant. Si aucun examen précédent n'a été fait, ou si on soupçonnait que des rejets avaient eu lieu, évaluer les rejets (prises non déclarées) de morue et les incertitudes connexes.

- Étudier une gamme complète de méthodes d'évaluation pertinentes pour estimer l'abondance actuelle et le taux d'exploitation actuel, en particulier pour résoudre le problème du biais rétrospectif.
- Calculer les points de référence de la mortalité par pêche en fonction de la méthode d'évaluation convenue.
- Formuler des procédures de projection pour des avis sur la récolte fondés sur la méthode d'évaluation convenue.
- Évaluer la dynamique des stocks afin d'étudier les changements potentiels dans la productivité des stocks.
- Discuter des critères pour déterminer : 1) quand une évaluation des points de référence devrait être effectuée; et 2) quel degré de modification est acceptable pour élaborer un modèle des points de référence lors de la mise à jour d'une évaluation.

Produits

Comptes rendus du CERT (qui doit consigner les détails des points de référence)

Documents de référence du CERT

Participants

Scientifiques et gestionnaires de Pêches et Océans Canada (MPO), région des Maritimes
Scientifiques et gestionnaires du National Marine Fisheries Service (NMFS), région du Nord-Est
Représentants de l'industrie de la pêche des États-Unis et du Canada
Représentants des États américains et des provinces canadiennes
Représentants du Northeast Fisheries Management Center